

Collectif « Non aux chasseurs dans les écoles ! »



Prosélytisme pro-chasse dans les écoles ...

Contestation de la nouvelle Convention établie entre la Fédération Nationale des Chasseurs et le Ministère de l'Éducation Nationale, permettant aux chasseurs d'organiser des interventions dans les établissements scolaires.



Introduction p.3

Le pacte qui scandalise p.3

Historique et bilan de la situation p.4

Recruter dans les écoles, une volonté ancienne des chasseurs p.4

Dès 1990, les premières actions en milieu scolaire p.5

La gêne des politiques, le soutien de Bernard Clavel p.6

Le lobby chasse repart en guerre p.6

La lettre adressée au Ministre de l'Éducation Nationale, Luc Chatel p.7

La création du Collectif p.8

Les différents points de vue sur ces actions p.8

Le point de vue des familles p.8

Le point de vue des chasseurs p.8

Le point de vue juridique p.9

Le point de vue scientifique p.9

Le point de vue des protecteurs de la nature p.10

Le point de vue des psychologues p.11

Le point de vue des enseignants p.12

Conclusion p.14

Annexes p.16





© ASPAS

Prosélytisme dans les écoles ...

Animations, sorties nature, concours, avec cadeaux et récompenses à l'appui ; nous assistons à une recrudescence des interventions menées par les chasseurs en milieu scolaire.

Buts officiels : vouloir mettre leurs connaissances au profit des enseignants afin d'**accompagner l'école dans son effort d'éducation au développement durable, à la biodiversité et au respect de l'environnement.**

Or, les articles de presse sur ces actions et les comptes-rendus des chasseurs présents publiés dans leurs revues, nous amènent à douter fortement de l'objectif réel de ces initiatives. En effet, il apparaît clairement qu'il s'agit, dans les faits, de manœuvres destinées à promouvoir la chasse et à la faire accepter par les enfants. Face au déclin de leurs effectifs et voyant leur activité de plus en plus contestée, les chasseurs cherchent à redorer leur blason et à recruter notamment parmi les adolescents, en leur proposant de prendre un fusil dès 16 ans et à des tarifs incitatifs.

Buts réels : promouvoir la chasse et susciter des vocations.

La neutralité de l'instruction publique est désormais menacée. La magouille politique s'en mêle.

Le pacte qui scandalise

Le 4 mars 2010, « après plus de deux ans de négociations et de rebondissements », la Fédération nationale des chasseurs a signé avec le ministre de l'Éducation et celui de l'Écologie une « *Convention de partenariat pour l'éducation au développement durable* ».

Épaulés par les pêcheurs, qui adoucissent un peu leur image, les chasseurs se prétendent investis d'une mission pédagogique que personne ne leur demande. Il s'agit pour eux de restaurer une mauvaise image de marque, et surtout de faire en toute liberté la promotion d'une prétendument nécessaire « gestion de la nature » afin de trouver de nouvelles recrues. Ces gêneurs que sont les protecteurs des animaux et de la nature sont officiellement mis à l'écart.

Pourquoi cette insistance des chasseurs à pénétrer dans les établissements scolaires, pourquoi

cette impasse sur les professionnels déjà en place ?

En fait, il s'agit d'une véritable entreprise de prosélytisme du lobby chasse, comme le prouvent les textes des chasseurs et les articles de presse. Or, au regard du principe de la neutralité, ce prosélytisme en milieu scolaire est illégal.

En réaction, l'ASPAS rassemble un Collectif « NON aux chasseurs dans les écoles ! ». Il est composé de professionnels de l'enseignement, de parents d'élèves, de psychologues, de guides nature diplômés et de protecteurs de la nature et de la faune sauvage.

La grande mission de l'école laïque (la laïcité s'appuie sur la liberté de conscience définie dans la Déclaration des Droits de l'Homme du 26 août 1789, puis celle de 1948. C'est le cadre juridique fixé par la loi du 9 décembre 1905 qui implique une stricte neutralité dans les établissements scolaires), qui est de garantir la liberté de penser, est ici sérieusement menacée.



Non, les enfants ne sont pas un nouveau « gibier » pour le lobby chasse !

Historique et bilan de la situation

Recruter dans les écoles, une volonté ancienne des chasseurs

Pour le lobby des chasseurs, dont le nombre de membres ne cesse globalement de diminuer, la tentation de recruter chez les enfants n'est pas récente. Dès février 1990, les États Généraux

de la chasse, mis en place par l'UNFDC (l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs) publièrent dans leurs rapports : « [Il faut] organiser au niveau des fédérations des excursions dans la nature pour les enfants des écoles. Il s'agira de faire assister les enfants à une chasse pour qu'ils en apprécient l'atmosphère et non à une découverte des animaux, qui favorise chez eux le processus de personnification de l'animal ». Le ton était donné ! Plus loin : « Un dialogue où il faudra se rappeler que le monde enseignant est essentiellement féminin, ce qui implique de prendre en compte des opinions souvent défavorables à la chasse ». Le mois suivant, au cours d'une conférence de presse, l'ONC (Office National de la Chasse, organisme public d'État !) se déclarant investi d'une mission pédagogique, déclençait une « campagne d'information des milieux scolaires sur la chasse et la nature ». Il n'était pas question de « développement durable », on avançait moins masqué qu'aujourd'hui...

En avril 1993 s'est tenu à Limoges un colloque « Animations en milieu scolaire » organisé par l'ONC, l'UNFDC et le FAF (Fonds d'Assurances formations des Fédérations des chasseurs). À la tribune, André Goustat, alors président du FAF mais aussi du sulfureux parti politique CPNT (Chasse, Pêche, Nature et Traditions), entendait faire passer des BAFA dans chaque fédération, diplômes officiels qui auraient permis de pénétrer à l'intérieur du milieu enseignant « avec toutes les apparences de l'objectivité ».

On aura compris la volonté claire des chasseurs de faire du prosélytisme sans l'avouer, et leur embarras face au monde enseignant, qui a d'autres valeurs et ne s'en laisse pas compter.

Dès 1990, les premières actions en milieu scolaire

Ces prestations des chasseurs sont des tentatives d'endoctrinement, souvent déguisées, parfois brutales, toujours suspects.

Voici pour preuve quelques extraits d'un ancien dossier de l'ASPAS, qui se fondait sur plus d'une centaine d'articles de presse :

Dans les Vosges, « Les chasseurs offrent 1500 F à la directrice de l'école de Bulgnéville », qui doit



« promettre de mieux faire connaître la chasse aux enfants ».

Dans le Vaucluse, « Pour inciter les jeunes à chasser, diverses suggestions sont avancées : sensibilisation en milieu scolaire, tarif réduit pour les cartes ou les assurances... ».

Dans les Landes, « M. Jean Sarrade, vice-président de la fédération et ancien enseignant lui-même, se préoccupait de trouver, en milieu scolaire, des successeurs aux représentants de la fédération actuelle ».

En Charente, l'école Chasse et Nature (à Jarnac) s'est vantée d'avoir conduit 500 jeunes au permis de chasser en 1991. Son style de pédagogie est particulier. Certes, on plante des haies et on observe des oiseaux, mais pendant des camps d'été on amène des lapins vivants aux enfants, et on les tue avec eux pour leur montrer que c'est de la viande...

La gêne des politiques, le soutien de Bernard Clavel

Très rapidement, les associations, notamment l'ASPAS, réagissent. Elles envoient des lettres de protestation aux ministres concernés, recteurs d'académie, fédérations de parents d'élèves et syndicats d'enseignants, ainsi que des dossiers argumentés comme celui-ci. Lionel Jospin, Premier ministre d'alors, ne répond pas aux courriers. Les responsables politiques sont gênés par cette affaire. Au cours de conférences de presse, les associations interpellent directement des ministres (Ségolène Royal, Michel Barnier) qui bottent en touche.

Le regretté Bernard Clavel prenait sa plume pour nous soutenir: « Je suis scandalisé par cette intrusion des chasseurs dans les écoles. Elle est du même ordre que celle des militaires. Seuls les enseignants ont le droit de montrer aux enfants ce qui est le monde des bêtes et de quelle manière on doit l'aimer ».



© L. Arthur

Dans la région de Bourges, une campagne d'affichage vantant la chasse aux enfants a indigné les associations locales, qui ne se sont pas privées de bombarder les photos de peinture rouge. Conjugué à la sensibilisation médiatique, cela a stoppé net la campagne.

La guerre du Golfe ayant occupé les esprits et les médias, la campagne de l'ASPAS est quelque peu noyée. Cependant, 10 000 cartes postales « Chasseurs dans les écoles, attention danger ! » sont expédiées en 1991 sur le bureau de Michel Rocard. Au fil des années, les opérations des chasseurs semblent diminuer, les associations ne reçoivent quasiment plus de coupures de presse.

Le lobby chasse repart en guerre

L'accord du 4 mars 2010 entre lobby chasse et gouvernement remet le feu aux poudres. Il était prévisible, les chasseurs ayant recommencé leur propagande depuis 2009.

À titre d'exemples :

Un article du 13 octobre 2009 du journal « Le Parisien » nommé : « En Sologne, la chasse... en

classe » révèle qu'une animatrice embauchée par la fédération des chasseurs indique qu' « Il faut que les jeunes possèdent une autre image de la chasse [...] Les enfants ont une image négative de la chasse. Je leur explique qu'il est pourtant utile de tirer sur les animaux ».

Le lendemain, cette fois-ci dans « La dépêche », c'est un article intitulé « Faire l'école buissonnière dans une palombière » qui décrit une autre intervention sauce chasseur : « C'est par une matinée ensoleillée que les élèves de l'école de Roquetaillade sont partis à la découverte de la palombière. [...] Les élèves ont écouté avec beaucoup d'attention comment se pratiquait la chasse à la palombe [...] Cette sortie qui s'est voulue avant tout pédagogique sur la chasse aux migrateurs, à l'initiative des chasseurs a été appréciée ».

« Le Courrier de l'Ouest », le 29 mars 2010, mentionne qu'à « Germond-rouvre, la faune sauvage passionne les écoliers... Avant le départ, un sandwich au pâté de chevreuil a été très apprécié... » Bref, on montre aux enfants que les animaux ne sont que de la viande sur pattes.

Selon « La Voix du Nord », 26 mars 2010 : « La société de chasse a procédé au comptage de printemps. [...] Pour être encore plus nombreux, les enfants de l'école ont été mis à contribution [...] La traque aux prédateurs va être intensifiée. »

L'association des Jeunes Chasseurs de la Haute-Vienne (AJC 87), dans sa revue, indiquait être intervenue, le 12 mars 2010, dans une classe de CM1, selon le thème « La chasse, pourquoi, comment ? ». L'article, au cours duquel elle relate le déroulement de l'intervention, est édifiant. De nombreux autres articles, de presse ou issus de revues de chasseurs, confirment qu'il s'agit de véritables opérations de propagande.

Sur le terrain, le prosélytisme pro-chasse est toujours aussi flagrant.

À ces interventions, s'ajoutent des campagnes d'affichage, comme le montrent les photos ci-dessous, près du collège d'Agnetz (Oise) et à l'entrée de St Brieuc. Elles provoquent un tollé.



La lettre adressée au Ministre de l'Éducation Nationale, Luc Chatel

En octobre 2009, voyant les interventions des chasseurs en milieu scolaire s'intensifier, une cinquantaine d'associations cosignent une lettre adressée à Luc Chatel, ministre de l'Éducation Nationale (présente en annexe de ce dossier). Cette lettre informait le ministre de la recrudescence de ces actions, illégales selon le principe de neutralité de l'instruction, et lui demandait de mettre un terme à ces immixtions des chasseurs dans les établissements scolaires).

Une cyberaction est lancée sur www.cyberacteurs.org et rassemblera près de 7500 protestations. Malgré une relance, le ministre ne daigne réagir à la demande des associations. On connaît sa vraie réponse : la convention du 4 mars 2010, avec Jean-Louis Borloo, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), qui officialise ces entreprises de manipulation.

La création du Collectif « Non aux chasseurs dans les écoles ! »

Comme 20 ans auparavant, les réactions sont immédiates. Le Collectif « NON aux chasseurs dans les écoles » se monte dès l'officialisation de la convention, et réunit en 2014 plus de cinquante soixante associations naturalistes ou de protection de l'enfance, des psychologues, des enseignants, des parents d'élèves, des écrivains jeunesse, des syndicats...

L'illustrateur biologiste Gilles Macagno nous propose ses dessins. Gudule et Mymi Doinet, grandes écrivaines pour la jeunesse, soutiennent l'action du Collectif et prennent parti contre les opérations du lobby chasse. Gudule dans son blog avec ce titre « L'école du meurtre » et Mymi Doinet dans sa comptine Saperlipo'pan ! (voir les documents en Annexes).

Les différents points de vue sur ces actions

Le point de vue des familles

Selon le sondage réalisé par l'IFOP-ASPAS les 30 septembre et 1er octobre 2010 par téléphone, sur un panel de 1012 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, par la méthode des quotas : à la question « *Vous, personnellement, trouvez-vous justifié ou pas justifié que les chasseurs soient autorisés à donner des leçons aux enfants dans les écoles ?* »

62% des Français réprouvent ces interventions des chasseurs dans les écoles !

Ils le seraient encore bien plus s'ils avaient connaissance du discours trompeur propagé lors de ces activités.

Ce sont, en général, **les familles avec des enfants au foyer** qui sont le plus scandalisées par cette propagande en milieu scolaire, puisque **73% d'entre elles y sont opposées !**

Le point de vue des chasseurs

La chasse de loisir est « une activité légale, une tradition et une passion » que l'on désire toujours communiquer.

Les enfants d'aujourd'hui ont perdu le contact avec la nature, il faut leur en redonner le sens, et – toujours selon les chasseurs – leur montrer le rôle de l'homme, prédateur, chasseur et mangeur de viande, sans sensiblerie.

Ce n'est pas parce qu'on chasse qu'on n'a aucune compétence. Les écologistes ne sont pas plus objectifs et pas plus compétents.

Apparemment les enfants apprécient ces sorties en plein air et les professeurs sont satisfaits de

ces interventions.

Il faut savoir que les fédérations de chasse sont autorisées au même titre que les associations, à entrer dans les écoles et sont reconnues... d'utilité publique.

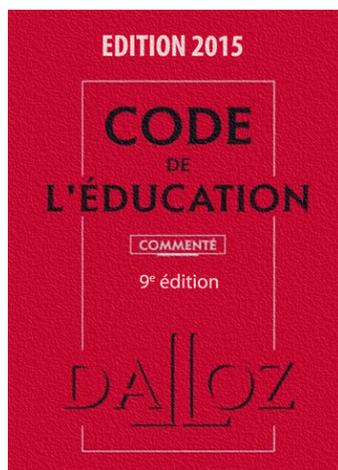
Le point de vue juridique

Les intentions réelles des chasseurs sont claires depuis le début : il s'agit bien d'une campagne de prosélytisme. Or, dès qu'une **opération est entachée de prosélytisme**, elle devient **illégal**. Les intentions des chasseurs sont donc non conformes et en contradiction avec la note de service parue dans le Bulletin officiel (n°20 du 16 mai 1985) du ministère de l'Éducation nationale.

Note de service N° 85-179 du 30 avril 1985 :

Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, aux chefs d'établissement et aux directeurs d'écoles.

« Durant la scolarité obligatoire, l'observation d'animaux familiers ou sauvages, dans leur milieu de vie, est souvent la base d'activités dont l'objet est à la fois la connaissance du monde vivant, la compréhension des équilibres biologiques et l'éducation au respect de la vie sous toutes ses formes ».



Il appartient également à l'État de garantir que l'École de la République et l'enseignement dispensé soient, comme le rappelle l'article L. 141-1 du Code de l'éducation, « gratuits et laïques à tous les degrés » (Comme il est dit au treizième alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958).

En 2013, la Charte de la laïcité rappelle le sens et les enjeux du principe de laïcité à l'École. Elle précise dans son article 6 : « *La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.* » La circulaire n°2013-144 recommande aux chefs

d'établissements de joindre cette charte à leur règlement intérieur.

Le point de vue scientifique

Cette obsession des chasseurs d'une supposée nécessaire « gestion de la nature » par l'homme n'a aucun sens scientifique, et envoie un message fallacieux aux élèves. La nature, victime de la pression des activités humaines, a besoin d'être protégée et non de subir une pression supplémentaire par une activité de loisir destructrice. La nature existe depuis des millions d'années et n'a pas besoin de l'homme : il y avait des forêts avant les forestiers et des animaux avant les chasseurs. Cette « gestion » peut se justifier par des besoins d'exploitation ou de loisir, mais en aucun cas pour des raisons biologiques, et l'amalgame est tendancieux.

La chasse, ainsi que la prétendue « gestion » cynégétique qui consiste à favoriser la présence d'espèces agréables à chasser (par des lâchers, du nourrissage...) et à détruire celles jugées concurrentes, sont inacceptables d'un point de vue scientifique, et ne peuvent être considérées comme un exemple intéressant pour des élèves.

Quelques exemples :

La destruction systématique des animaux décriés « nuisibles » par les chasseurs perturbe la

pyramide écologique, favorise les pullulations de micromammifères et la propagation des épidémies. Autre effet négatif, la « gestion » de la rage par les chasseurs par les massacres de renards a été catastrophique (les populations se sont dispersées et ont répandu l'épizootie), et seules les campagnes de vaccination voulues par les associations ont résolu le problème.

La notion de « nuisible » ne signifie rien dans le fonctionnement d'un écosystème et n'a pas non plus de validité scientifique. Elle n'a été créée que par rapport à des intérêts économiques ou sanitaires très particuliers, et sert la plupart du temps de prétexte à des piégeages injustifiables ou des destructions en dehors des périodes de chasse, qui permettent juste de s'amuser à chasser toute l'année.

Les gibiers d'élevage lâchés dans la nature ne sont destinés qu'aux loisirs des chasseurs, ils sont vulnérables aux prédateurs et perturbent les écosystèmes.

Les chasses de printemps, c'est-à-dire avant que les animaux se soient reproduits, sont des aberrations et menacent certaines populations d'oiseaux migrateurs.



L'insistance à chasser des espèces en danger d'extinction, tels le grand tétras et le tétras lyre, y compris dans des espaces protégés, n'est pas un comportement rationnel, et tient les données des biologistes en mépris. Les chasseurs malmènent la biodiversité.

Pourtant, dans n'importe quel domaine, un gestionnaire ayant un minimum de bon sens ne met pas à mal ses ressources avant qu'elles fructifient...

Le point de vue des protecteurs de la nature

Les chasseurs ne sont pas des biologistes, ni des naturalistes objectifs. Ils ne sont pas compétents pour enseigner une connaissance globale des équilibres écologiques et de l'interdépendance des êtres vivants. Leur passion de la chasse les limite à une vision de la faune déformée par les intérêts directs de leur activité et notamment par leur concurrence avec les prédateurs naturels.

Pour le monde de la chasse, la biodiversité est cynégétique, elle n'a rien de naturel. Elle se résume à séparer grossièrement la faune en deux catégories : le « gibier », et les « nuisibles », (parfois sous classés en « bec-droit », « puant »...).

La corporation des chasseurs ne montre pas, sur le terrain, le comportement respectueux qui rendrait leurs discours pédagogiques crédibles : oppositions systématiques aux créations de Réserves Naturelles et de Parcs Nationaux, au dispositif Natura 2000, chasses illégales de printemps lors des migrations pré-nuptiales, recherches répétées d'allonger les périodes de chasse, utilisation de pièges non sélectifs, intimidations des promeneurs et naturalistes, maintien de « traditions » entraînant la destruction d'espèces rares et protégées, etc.

Rappelons en outre que des fédérations départementales de chasseurs ont encore très récemment appelé au braconnage (dans le Nord et la Somme), ou que d'autres sont pénalement poursuivies pour avoir capturé et tué des espèces protégées (en Haute-Saône).

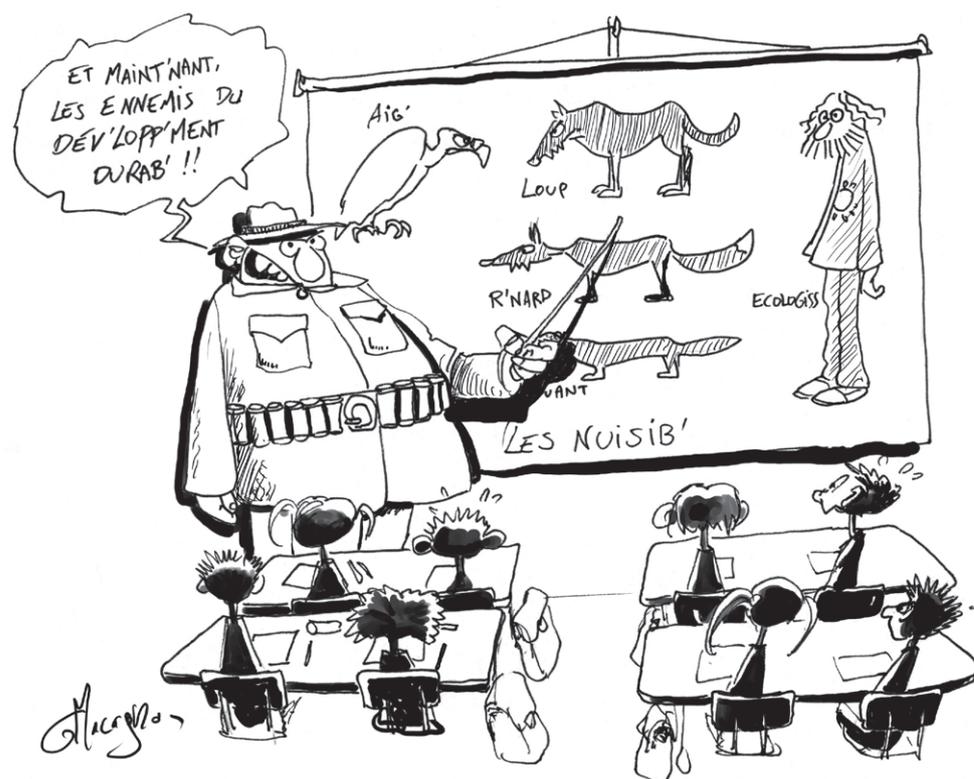
Les moyens financiers des naturalistes et ceux du lobby chasse sont totalement disproportionnés. Les chasseurs offrent des goûters, des manuels, des lots et des affiches, et ce sont eux qui signent des accords officiels ; ils bénéficient d'un soutien politique injustifié. Le partenariat exclusif entre chasseurs et ministères est totalement déloyal et méprisant vis-à-vis des professionnels compétents et diplômés, tels les animateurs du Réseau École et Nature.

Naturalistes et chasseurs n'ont pas les mêmes intérêts, et l'argument de l'objectivité (les uns et les autres se vaudraient) ne tient pas :

- les naturalistes ne présentent rien d'autre que la connaissance et la préservation de la nature, ils

ne défendent aucun intérêt particulier ; leur démarche relève de l'intérêt général, puisqu'il vise la protection du patrimoine naturel commun.

- La chasse est un loisir privé, catégoriel, contestable et contesté, et un lobby aux statuts non démocratiques. Là réside toute la différence. Par ailleurs, les spécialistes de l'écologie dans le sens scientifique n'ont pas de rapport avec les différents écologistes politiques, bien que le mot soit le même. En revanche, les chasseurs se sont souvent alliés à des partis politiques (de Villiers, UMP...) et sont eux-mêmes représentés par le virulent parti politique CPNT (Chasse, pêche, nature et traditions). Et certains ne se privent pas de distribuer des autocollants aux élèves après



leur initiation au « développement durable ».

Le point de vue des psychologues

De nombreux scientifiques, médecins et en particulier des psychologues se sont intéressés aux relations entre les violences envers les animaux et celles envers les humains. Plusieurs études ont été menées et aboutissent aux mêmes conclusions.

Citons les propos du psychologue Kenneth Shapiro renommé pour son implication dans ce domaine :

Les personnes qui maltraitent les animaux sont plus portées à être violentes envers les autres et à commettre des infractions dans la vie quotidienne. Une étude approfondie (Arluke et al, Journal of Interpersonal Violence, 1999) a montré que les personnes maltraitant les animaux risquent cinq fois plus de commettre des infractions violentes, telles que des agressions, des viols ou des meurtres ; quatre fois plus de commettre des atteintes à la propriété ; et trois fois plus de commettre des infractions liées aux stupéfiants. La recherche montre également un lien particulièrement important entre la maltraitance envers les animaux et la violence domestique. Les responsables de violences envers les animaux risquent davantage de maltraiter leur conjoint ou leurs enfants.

La confrontation directe à des mauvais traitements sur des animaux peut aussi conduire à un futur comportement violent envers les êtres humains. Des recherches récentes montrent, et il est impor-

tant de le comprendre, que le simple fait d'assister à des mauvais traitements sur des animaux perpétue le cycle de la violence par des mécanismes de désensibilisation et d'imitation de modèles. Les plus jeunes en particulier, qui sont témoins de manière récurrente de maltraitements animales, pourraient "apprendre" à utiliser la violence dans leurs relations personnelles.

La chasse, pratique violente envers les animaux est également une cause de violences envers les humains. En effet, les notions du respect, de la non-violence, de l'empathie, de la compassion, de la solidarité, sont universelles et indivisibles.

Ainsi, ces études ont démontré que Voltaire disait juste quand il indiquait que « *La chasse est le moyen le plus sûr pour supprimer les sentiments des hommes envers les créatures qui les entourent* ».

Pourtant, le ministère de l'Éducation Nationale déplore, de manière récurrente, les actes de violence produits en milieu scolaire. N'est-il pas paradoxal de prétendre confier aux chasseurs un rôle pédagogique auprès des élèves, alors qu'ils utilisent des armes à feu et armes blanches, qu'ils se livrent régulièrement à des actes violents et cruels vis-à-vis de la faune ? N'est-il pas aberrant d'inciter les jeunes à chasser ?



© ASPAS

Le point de vue des enseignants

Les réactions des enseignants sont très diverses, voire opposées, chacun acceptant ou non les interventions des chasseurs.

Le Réseau École et Nature, l'association des pédagogues spécialisés en matière d'environnement, publie néanmoins dans sa charte : « L'éducation à l'environnement s'appuie sur des valeurs de respect de la vie, de la diversité et d'autrui ».

Les enjeux :

À court terme, le risque est sérieux de provoquer l'émergence de jeunes générations désinformées des priorités écologiques, attirées par les armes, plus enclines à la violence, au détriment de la connaissance par l'analyse et de l'enrichissement par l'observation.

Les alternatives :

Les enjeux de l'écologie doivent être enseignés à l'école, c'est aujourd'hui une urgence, mais par des gens soucieux du seul intérêt général.

Les enseignants qui souhaitent obtenir un soutien technique peuvent faire appel aux nombreux naturalistes de terrain, bénévoles expérimentés des associations agréées ou encore à des organismes spécialisés tels que les GRAINES. Il existe aussi dans chaque département des associations comme les clubs Connaître et Protéger la Nature (CPN) et des expositions ou autres animations proposées par les associations naturalistes qui offrent autant d'aides précieuses. Ceux-ci présentent une vision globale des rôles de chaque animal dans les milieux naturels et les écosystèmes, garantissant à l'élève un apprentissage complet et objectif des connaissances actuelles relatives à la biodiversité et à la faune sauvage en particulier. Dans ce sens, ils assurent une vraie mission de service public.

Le point de vue du Collectif

Les chasseurs ne sont pas des biologistes

Leur passion de la chasse et leur haine des prédateurs naturels leur donne une vision déformée

de la faune, qu'ils ne savent généralement que partager grossièrement entre « nuisibles » et « gibier », deux notions subjectives et erronées. La chasse cause un préjudice écologique important, et leur prétendue « gestion de la faune » n'a rien de scientifique ou de nécessaire d'un point de vue écologique ; elle consiste simplement à organiser les espaces naturels en faveur de leur activité notamment en favorisant les espèces agréables à chasser et en éliminant les autres, jugées concurrentes. Ils ne montrent aucun intérêt pour l'entomologie ou la botanique, et ils n'ont aucune compétence pour décrire, défendre ou protéger un écosystème dans sa globalité. L'approche de la biodiversité par la chasse est incohérente avec les programmes scolaires d'éducation aux sciences de la vie et de la Terre.

Les chasseurs n'ont aucune légitimité pédagogique

Par le comportement brutal de trop nombreux membres de leur corporation, ils ne semblent pas être les mieux placés pour donner des leçons. Sans vouloir généraliser ni les catégoriser, on peut néanmoins se demander ce qui rendrait exemplaires aux yeux des enfants une corporation qui considère la sensibilité avec tant de cynisme. Ainsi suffirait-il d'être chasseur pour enseigner dans les écoles, aucun besoin de brevets ni d'autres formations habituellement obligatoires pour être agréé ? En effet, les intervenants potentiels dans les écoles doivent faire l'objet d'un agrément nominatif par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de circonscription. Un entretien a en principe lieu pour les nouveaux agréments. Les compétences que l'on pourrait exiger d'un chasseur sont les mêmes que celles demandées à un éducateur à l'environnement (qui généralement a une solide formation : BPJEPS environnement, BEATEP nature, BTS GPN). Le chasseur lambda n'a donc a priori pas de légitimité à intervenir dans les écoles. Seuls des « techniciens cynégétiques » pourraient le faire. Mais dans quel but ?



© ASPAS

Les chasseurs n'offrent pas de garantie, tout prosélytisme pro-chasse est inévitable

Les professionnels, qui ont tant de mal à rencontrer un ministre ou à trouver des financements, peuvent se poser des questions sur ce rôle soudain qui est accordé au lobby chasse. La création d'un « Observatoire » de contrôle de la qualité des prestations des chasseurs prouve que les responsables ont pleinement conscience de leur incompétence et de leurs dérives possibles. Cette Convention n'offre aucune garantie sur ce qui se passera sur le terrain, et les naturalistes n'ont plus confiance dans une corporation qui montre si peu de respect des lois biologiques et juridiques. De plus, la chasse est pour les chasseurs une passion (ils le répètent souvent), et l'on comprendrait difficilement qu'ils se déplacent dans les écoles, sans tentation de raconter leurs émotions et transmettre ou justifier, directement ou indirectement, cette passion. Comment penser sérieusement que ces personnes ne chercheront pas à persuader leur jeune public que la chasse est souhaitable, voire nécessaire, alors qu'ils font le forcing pour venir leur parler ? Les articles de presse sur ces interventions et les comptes-rendus des chasseurs dans leurs revues sont révélateurs : il s'agit clairement d'actions de prosélytisme, de propagande pro-chasse. Quand bien même les chasseurs s'engageraient à ne pas parler de leur loisir, il faudrait être naïf pour oublier que leur motivation fondamentale reste, non pas d'éduquer les élèves à la nature, mais bien d'améliorer leur image. De plus, tout prosélytisme en faveur de la chasse dans le cadre de telles activités paraît difficilement évitable. En effet, comment croire qu'ils ne parlent pas de chasse, lorsqu'ils présentent les animaux sauvages chassables aux enfants ? lorsque les enfants leur posent des questions sur ces espèces ou sur ce sujet ? lorsqu'ils font participer des écoles à des lâchers de « gibiers » ? lorsqu'ils organisent avec des classes des simulations de battue ? lorsqu'ils font visiter aux enfants des « sentiers de piégeage » ? lorsqu'ils emmènent les écoliers découvrir leurs palombières ? lorsque des classes visitent les « maisons de la chasse et de la nature » ?

Les chasseurs aiment les armes, leur activité est violente, ils tuent des animaux

C'est une facette de leur passion qu'ils cachent ordinairement, mais elle est difficile à nier : qui dit



chasseur dit fusil (parfois arc, dague ou autre arme). L'utilisation et la passion des armes, avouée ou non, n'ont pas leur place dans un milieu scolaire où la violence pose déjà trop de problèmes, et ne doivent pas être encouragées.

L'action de chasser implique l'acte violent de tuer et de nombreuses souffrances. L'indifférence à la souffrance et à la mort des animaux n'est pas une position éthiquement défendable dans le cadre du développement psychologique des enfants, et le phénomène de la mort ne peut pas être abordé sans précaution. Nous avons vu les liens entre les violences commises envers les animaux et celles envers les humains. Il est important d'enseigner à nos enfants les valeurs du respect de la vie et de la biodiversité, de la paix, de la non-violence, de la solidarité. Pas besoin de fusil pour connaître la nature ou pour transmettre les valeurs de protection des milieux vivants, de respect de la sensibilité animale. Pour observer la vie sauvage, une paire de jumelles suffit !

Les chasseurs sont des ennemis avoués de l'écologie

Leur opposition aux mesures de protection de la biodiversité, leur opposition à la réintroduction des ours et des loups, leur absence dans les combats pour la défense des animaux sauvages, leurs contentieux quasi quotidiens contre les protecteurs - voire leur haine des écologistes -, ne rendent pas leur discours « écologique » crédible.

Conclusion

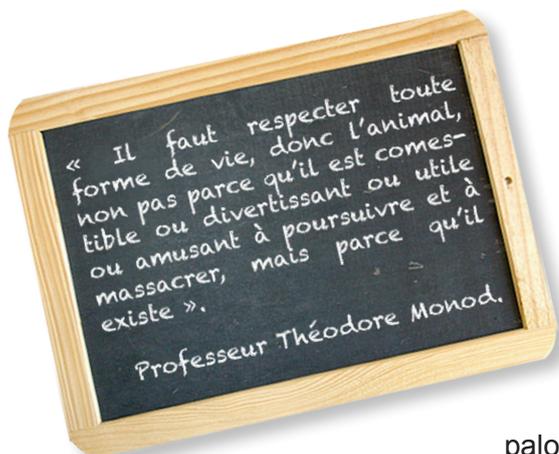
La recrudescence des interventions des chasseurs en milieu scolaire, ainsi que la première convention qui les officialise, engendrent un certain nombre de problèmes conséquents.

Il est indéniable, et les articles de presse le prouvent, qu'il s'agit, sous couvert « d'éducation à la nature et au développement durable », de véritables opérations de prosélytisme pro-chasse.

Sur le plan juridique, nous assistons à un sérieux manquement au principe de neutralité, l'un des composants consubstantiels du principe de laïcité, encouragé de surcroît par le ministre concerné. Par ailleurs, la convention de 2010 n'a pas été respectée : l'observatoire chargé d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la convention, et le comité scientifique chargé de veiller à la qualité pédagogique et scientifique des conventions locales (respectivement prévus par les articles 9 et 10 de la convention) n'ont pas été mis en place. Ces groupes d'études étaient pourtant l'unique garde-fou à un enseignement partial et orienté.

Le discours incitatif du lobby chasse sous-entend l'action de donner la mort sans nécessité par l'utilisation violente des armes. Parler de la mort peut être nécessaire, mais demande des précautions et de la délicatesse, c'est-à-dire l'opposé de ce que nous montre la corporation des chasseurs. Cette indifférence à la vie et à la souffrance des animaux est contraire au développement de la sensibilité des enfants, et à leur conscience citoyenne de la nécessité de protéger des milieux vivants. L'éducation délivrée à nos jeunes est un sujet capital, le choix des intervenants n'est pas à négliger.

De plus, la chasse est pour les chasseurs une passion (ils le répètent souvent), et l'on comprendrait difficilement qu'ils se déplacent dans les écoles, sans tentation de raconter leurs émotions et transmettre ou justifier, directement ou indirectement, cette passion. Comment penser sérieusement que ces personnes ne chercheront pas à persuader leur jeune public que la chasse est souhaitable, voire nécessaire, alors qu'ils font le forcing pour venir leur parler ? Les articles de presse sur ces interventions et les comptes-rendus des chasseurs dans leurs revues sont révélateurs : il s'agit clairement d'actions de prosélytisme, de propagande pro-chasse. Quand bien même les chasseurs s'engageraient à ne pas parler de leur loisir, il faudrait être naïf pour oublier que leur motivation fondamentale reste, non pas d'éduquer les élèves à la nature, mais bien d'améliorer



leur image. De plus, tout prosélytisme en faveur de la chasse dans le cadre de telles activités paraît difficilement évitable. En effet, comment croire qu'ils ne parlent pas de chasse, lorsqu'ils présentent les animaux sauvages chassables aux enfants ? lorsque les enfants leur posent des questions sur ces espèces ou sur ce sujet ? lorsqu'ils font participer des écoles à des lâchers de « gibiers » ? lorsqu'ils organisent avec des classes des simulations de battue ? lorsqu'ils font visiter aux enfants des « sentiers de piégeage » ? lorsqu'ils emmènent les écoliers découvrir leurs palombières ? lorsque des classes visitent les « maisons de la chasse et de la nature » ?

Les demandes aux ministres de l'Éducation Nationale et de l'Écologie :

- 1) de ne pas renouveler cette convention en la dénonçant simplement comme prévu dans l'article 11 de cette dernière et de veiller à une stricte application du principe de neutralité laïcité dont l'une des composantes est la neutralité composante élémentaire du principe de laïcité.
- 2) des garanties concrètes que la réglementation, interdisant le prosélytisme, soit dès maintenant appliquée avec rigueur et vigilance sur le terrain.
- 3) d'interdire aux chasseurs et au personnel des fédérations de chasse d'organiser des actions en milieu scolaire sans garantie d'accompagnement par des naturalistes non chasseurs.
- 4) Que les associations naturalistes et les clubs nature de jeunes, qui assurent avec compétence, depuis des années, une initiation à l'environnement désintéressée, soient encouragées par des subventions, voire associées aux organismes d'État. Ces associations et clubs assurent en effet une véritable mission de service public, sans pour autant bénéficier d'un soutien suffisant.

Liste des associations membres du collectif :

ADEO ANIMALIS, APIE, ASPAS, Association des Naturalistes de la Gohelle, Autun Morvan Écologie, AVES France, CAPEN 71, Centre ATHENAS, Centre Ornithologique Rhône Alpes, CHENE, CHEV-ANE, Club des amis de la Nature et des Animaux, Connaissance & Protection de la nature du brabant, Convention Vie et Nature, CPEPESC Franche-Comté, CPEPESC Nationale, CPIE de la vallée de l'Ognon, Dignité Animale, Droit des animaux, ENVERT, Fédération Flore 54, Fédération Nord Nature Environnement, FERUS, FLAC, Fondations assistance aux animaux 41, Fondation Brigitte Bardot, FRAPNA DRÔME, FRAPNA Savoie, GDEAM, Gere Vivante, GRAINE Centre, Graine d'Ortie, Groupe d'Etude Ornithologiques des Cotes d'Armor GEOCA, IDAE, International campaigns, LA GRIFFE, L'association Végétarienne de France, La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences, LPO Nationale, LPO Rhône, LPO Yonne, Le sanctuaire des hérissons, LEST, Loiret Nature Environnement, Maison de la Loire d'Indre et Loire, Meuse Nature Environnement, Mille traces, Nature Centre, Nature et Humanisme, Nature et Relief, Ni homme Ni objet, Oïkos Kai Bios, Oiseaux Nature, ONE VOICE, OUSIA être(s) humain(s) sur la Terre, Perche Nature, Pic Vert, Pôle Grands Prédateurs, RAC, Serre vivante, SFPEM, SPA 79, SPA du pays de Saint Malo, SNDA – Société Nationale pour la Défense des Animaux, SNPN, Veg' Asso, Volontaires pour la nature.

Pour plus d'informations :

ASPAS - Collectif «NON aux chasseurs à l'école !»
BP 505 - 26401 CREST Cedex
Tél. 04 75 25 10 00 - Fax 04 75 76 77 58
actions@aspas-nature.org - www.aspas-nature.org

Contacts presse :

Marc GIRAUD - 06 07 74 99 05
Madline REYNAUD - 04 75 25 10 00
animaux@aspas-nature.org



EDUCATION

THIÉFOSSE : LES CHASSEURS SONT INTERVENUS POUR LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les activités sont variées et attrayantes aux nouvelles activités périscolaires (NAP) de Thiéfosse. Ces activités sont confiées par la municipalité à l'association « Les Fossettes ». Cette fois, ce sont les chasseurs qui ont été sollicités pour trois interventions auprès des plus jeunes.

TAGS : THIÉFOSSE | ENVIRONS DE SAULXURES-SUR-MOSELOTTE | EDUCATION | FIL WEB



Les activités sont variées et attrayantes aux nouvelles activités périscolaires (NAP) de Thiéfosse. Ces activités sont confiées par la municipalité à l'association « Les Fossettes ». Cette fois, ce sont les chasseurs qui ont été sollicités pour trois interventions auprès des plus jeunes. Trois représentants des sociétés de chasse de Saulxures et Thiéfosse ont accepté avec plaisir afin de mieux faire connaître leur rôle.

« Nous avons accepté de venir parce que c'est important que les enfants aient une image juste du rôle des chasseurs. Trop souvent, notre image est limitée au fait de tuer les animaux. Les enfants sont surpris quand on leur dit qu'on en tue moins que la route ! On leur explique notre rôle de régulation et on leur parle de la faune. Ils sont très intéressés et nous posent beaucoup de questions », ont expliqué les chasseurs.

Pour ces trois séances, ils ont visionné un documentaire sur les chevreuils et les cervidés, ils ont découvert quelques oiseaux de nos régions et ont observé des empreintes...

La dernière séance portait sur le sanglier et les armes. Comment chasser en toute sécurité ? Quels sont les moyens de se protéger et de protéger les éventuels promeneurs ? Le maniement des armes a également été évoqué...

Une période NAP se termine, elle a été riche avec du badminton, de la cuisine, de l'art contemporain, la découverte de la faune (habitat, nourriture...)

D'autres activités attendent les petits Kédales après les vacances d'hiver, tout aussi attrayantes.

Petite réflexion matinale 4 – L'école du meurtre

Sous le fallacieux prétexte d'apprendre aux jeunes à aimer la nature (sic), les fédérations de chasse, avec l'aval de l'Éducation nationale, font de plus en plus de retape dans les écoles. Ça commence à la maternelle ! « Il faut leur donner, dès leur plus jeune âge, une image positive de la chasse ! » affirment les adeptes de ce nouveau prosélytisme. Une cinquantaine d'associations de défense des animaux, dans un courrier adressé à Luc Châtel, condamne, au nom de la laïcité, de tels procédés d'embrigadement. Je sais pas vous, mais moi, ces fondus du bulbe qui se prennent pour des pédagoges me donnent envie de tirer dans le tas !

<http://gudule.over-blog.com/article-petite-reflexion-matinale-4-38751166.html>

Saperlipo'pan !

Dans les cartables, pas de carabines,
à la cantine, pas de chevrotines,
et puis, pas de plombs sous les taille-crayons,
ni de gâchettes sous les gommettes,
pas de mitraillettes dans les marionnettes,



Collectif « Non aux chasseurs dans les écoles ! »

À Crest, le 12 février 2015

Madame la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
Mme Najat Vallaud-Belkacem
110 Rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : Le prosélytisme de la chasse dans les écoles publiques
Lettre recommandée AR

Lettre ouverte

Madame la Ministre,

Notre collectif "Non aux chasseurs dans les écoles !", qui réunit plus de cinquante associations naturalistes, de protection de l'enfance, mais aussi des psychologues, des enseignants, des parents d'élèves, des écrivains jeunesse, des syndicats, des structures d'éducation à l'environnement... tous opposés à la présence des chasseurs dans l'école de la République, souhaite attirer votre conscience attentive sur les faits suivants.

Une convention est sur le point d'être signée entre la Fédération nationale des chasseurs, la Fédération nationale des pêcheurs et les Ministres de l'Écologie et de l'Éducation Nationale reconnaissant aux chasseurs la légitimité d'intervenir auprès des élèves des écoles primaires, afin de leur dispenser un enseignement visant leur éducation au développement durable, à la biodiversité et au respect de la nature.

Nous vous demandons de vous pencher sur les conséquences impactantes pour l'enfance d'une telle convention, à la lumière des arguments ci-après, que nous vous proposons d'examiner avec bienveillance. Il nous apparaît que notre responsabilité d'adultes est engagée quand la découverte de notre patrimoine naturel commun et de notre biodiversité par les enfants, est confiée à un lobby qui ne cache pas, comme il en fait mention dans toutes ses communications, ses intentions prosélytes. Censée ouvrir l'esprit des enfants sur la nature, la signature de cette convention autorisera en fait un enseignement partial, dont le but avoué est de susciter l'engouement des plus jeunes pour la chasse.

Pour preuve parmi d'autres, un article de presse très récent (ci-joint) reprend les propos de chasseurs intervenus dans le cadre des nouvelles activités périscolaires : « nous avons accepté de venir parce que c'est important que les enfants aient une image juste du rôle des chasseurs ». Jusqu'à preuve du contraire, la chasse est un loisir particulier qui n'a pas à être promu auprès des enfants en milieu scolaire. Et l'article de poursuivre : « La dernière séance portait sur le sanglier et les armes. Comment chasser en toute sécurité ? Quels sont les moyens de se protéger et de protéger les éventuels promeneurs ? Le maniement des armes... ». Un programme digne d'une séance de préparation au permis de chasser... D'autre part, la violence de l'actualité nous rappelle

que le goût des armes n'a pas à être encouragé auprès de notre jeunesse.

Un enseignement neutre, impartial, objectif et bienveillant à l'égard de la nature, comme des enfants, est seul à même de permettre à l'élève d'acquérir une capacité d'analyse personnelle, et critique. C'est ce pourquoi le prosélytisme n'a pas droit de cité à l'école : il est illégal. Or, les acteurs cynégétiques colportent, le plus souvent, une vision biaisée de la nature. Ils diabolisent régulièrement les prédateurs dans les médias et détruisent, exploitent ou méprisent les animaux en fonction de leur propre intérêt, au détriment de l'intérêt général et de la biodiversité. La chasse est en outre une activité dangereuse qui peut se montrer très critiquable quant à ses conséquences sur la biodiversité. Elle ne doit pas interférer avec l'apprentissage des connaissances élémentaires enseignées dans les petites classes.

Cette convention interviendrait alors que le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a tout juste salué les récentes mesures annoncées en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. L'avis du CESE de décembre 2013 se prononçait lui-même en ces termes : « La découverte du monde vivant, de la nécessaire empathie avec les autres vivants, constitue un maillon essentiel de l'éducation première. », et préconisait l'élaboration d'une charte rappelant les principes pédagogiques et déontologiques s'imposant à tout intervenant extérieur à l'enseignement.

En 2010, une convention similaire a été signée mais son application présente des zones d'ombre : l'observatoire chargé d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la convention, et le comité scientifique chargé de veiller à la qualité pédagogique et scientifique des conventions locales (respectivement prévus par les articles 9 et 10 de la convention) n'ont, à notre connaissance, pas été mis en place. Ces groupes d'études étaient pourtant l'unique garde-fou à un enseignement partial et orienté.

Au regard des enjeux écologiques actuels, l'éducation des jeunes au respect de l'environnement et à la connaissance de notre patrimoine naturel doit être confiée à des organismes spécialisés regroupés pour la plupart dans le Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD) ou encore le Réseau École et Nature, réseau national d'éducation à l'environnement. Mais également des organismes tels que les réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement (GRAINE par exemple), les réseaux d'associations naturalistes départementales (dont la LPO) ou encore le formidable réseau des clubs CPN. Leur vision globale des rôles de chaque animal dans les milieux naturels et les écosystèmes garantit à l'élève un apprentissage complet et objectif des connaissances actuelles relatives à la biodiversité et à la faune sauvage en particulier. Dans ce sens, ils assurent une vraie mission de service public et sont ainsi les plus à même à travailler en partenariat avec les enseignants, ceci de façon objective.

Aussi, par la présente, nous vous demandons de ne pas décider de cautionner l'intervention des chasseurs en milieu scolaire et de ne pas signer une telle convention. Nous nous tenons à votre disposition pour vous faire part de nos propositions concrètes pour sensibiliser nos jeunes citoyens à la découverte et au respect de notre patrimoine naturel.

Nous nous permettons de vous rappeler que notre collectif est largement représentatif, et que nous sommes avant tout animés par le besoin de prendre soin de l'enseignement que la République prodigue à nos enfants, notamment parce qu'ils seront la société française de demain, et qu'il en va ici de notre responsabilité d'adultes conscients et bienveillants.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Copie à

Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Pièces jointes :

- « Education Thiéfosse : Les chasseurs sont intervenus pour les nouvelles activités périscolaires », vosgesmatin.fr, 1^{er} février 2015
- Dossier du collectif « Non aux chasseurs dans les écoles »

Les 67 associations cosignataires :

ADEO ANIMALIS, APIE, Association des Naturalistes de la Gohelle, Autun Morvan Écologie, ASPAS, AVES France, CAPEN 71, Centre ATHENAS, CHENE, CHEV-ANE, Connaissance & Protection de la nature du brabant, Convention Vie et Nature, CPEPESC Franche-Comté, CPEPESC Nationale, Dignité Animale, CPIE de la vallée de l'Ognon, Droit des animaux, ENVERT, Fédération Flore 54, FNE Franche Comté, Fédération Nord Nature Environnement, FERUS, FLAC, Fondations assistance aux animaux 41, Fondation Brigitte Bardot, FRAPNA DRÔME, FRAPNA Savoie, GDEAM, Gere Vivante, GRAINE Centre, Graine d'Ortie, Groupe d'Etudes Ornithologiques Béarnais, Groupe d' Etude Ornithologiques des Cotes d' Armor GEOCA, IDAE, International campaigns, LA GRIFFE, L'association Végétarienne de France, La Fondation Droit Animal, LPO Rhône, LPO Yonne, Le sanctuaire des hérissons, LEST, Loiret Nature Environnement, LPO Nationale, Maison de la Loire d'Indre et Loire, Meuse Nature Environnement, Milles traces, Nature Centre, Nature et Humanisme, Nature et Relief, Ni homme Ni objet, Oïkos Kaï Bios, Oiseaux Nature, ONE VOICE, OUSIA être(s) humain(s) sur la Terre, Perche Nature, Pic Vert, Pôle Grand Prédateurs, RAC, Serre vivante, SFEPM, SPA 79, SPA du pays de Saint Malo, SNDA – Société Nationale de pour la Défense des Animaux, SNPN – Société Nationale de Protection de la Nature, Veg' Asso, Volontaires pour la nature.